

Mardi 8 Novembre 2022 14<sup>00</sup> à 17<sup>00</sup>

① Courrier de Mr Bertrand président de la Région des Hauts de France

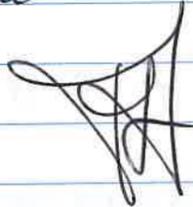
Fin de permanence 17<sup>00</sup>



Samedi 19 Novembre 2022 9<sup>00</sup> à 12<sup>00</sup>

Visite de 3 personnes de l'association Edienne 60  
sans commentaire écrit sur le registre

Fin de permanence 12<sup>00</sup>



Mercredi 23 Novembre 2022 14<sup>00</sup> à 17<sup>00</sup>

1) Courrier de Mr le Président de ceiso (Somme)

② M<sup>r</sup> De Lufage Emmanuel -  
2<sup>e</sup> ter Rue St Pierre -  
à Laverrière -

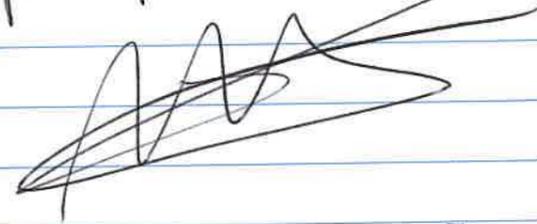
Je suis défavorable au projet de l'éolienne.  
pour cause de la pollution visuelle. Je ne  
puis installer sur un terrain avec ~~orientation~~  
orientation plein sud, et aujourd'hui je me trouve  
avec 5 éoliennes devant moi, + 4 prévues au  
projet. Je ne suis pas persuadé que l'énergie  
recueillie soit aussi intéressante que l'on puisse nous  
dire. Pourquoi nous inonder d'éolienne autour de chez

nous. Je pense qu'il fut les répartitions plus au  
territoire. Il éolien des 1 secteur de 6 km.  
il faut être sérieux sans capter le coup de fabrication  
le béton mis en place et qui reste. La destruction  
à faire sur la zone après cela. Les chemins créés  
pour les accès. Pourquoi dans le pays de Bray je vois  
pas - Nous récoltent les désagréments sans rien en  
compensation. il est facile de payer les communes  
pour s'installer mais nous les habitants on subit.  
Quand au maire qui se récupère 2 sur ces terres.  
cela me fait soupir.

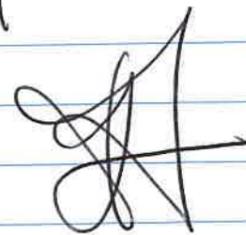
Arrêtons de nous polluer l'air et sans compter  
les droits de la nature que l'on détruit pour  
la faune la flore et peut être des ondes qu'on  
ne sait pas encore -

Plusieurs personnes se plaignent de ne plus avoir de  
reson soit téléphonique. Ser le bruit l'été quand  
vous avez la fenêtre ouverte.

Les camions convois exceptionnels qui vous embêtent.  
sur la route bloqués des des communes. par un  
obstacle. des chemins traités par accès et chemin.  
il ne sera plus possible de cultiver.



Fin de permanence 17<sup>00</sup>





Région  
Hauts-de-France

Le Président

Nos Réfs : XT/AH

Monsieur Alain DEMARQUET  
Commissaire enquêteur  
Mairie  
9, Rue Saint-Pierre  
60210 LAVERRIÈRE

Lille, le 03 NOV. 2022

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Alors qu'elle représente à peine 6% du territoire national, la région Hauts-de-France recense à elle seule 28% de la production éolienne installée dans notre pays.

La surconcentration de parcs et mâts éoliens a un impact considérable sur les patrimoines naturel, bâti, paysager ou historique, aboutit à d'intolérables encerclements des habitants et suscite par ailleurs de nombreuses questions en rapport avec la santé humaine et animale.

Forte de ce constat, notre collectivité a très clairement pris position contre le développement de l'éolien industriel.

En effet, le 28 juin 2018, en adoptant sa stratégie concernant le mix énergétique régional, la Région a confirmé sa volonté d'encourager le développement d'autres EnR que l'éolien ; telles les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et la méthanisation.

Cette position du Conseil régional de soutenir de nouvelles énergies décarbonées qui viendront en appui de notre parc électronucléaire vise en premier lieu à protéger les habitants et les territoires des Hauts-de-France du déploiement non-maîtrisée de l'éolien.

Aussi, je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation du projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de LAVERRIÈRE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

*Bin à vous,*

Xavier BERTRAND

**Monsieur Alain DESFOSSÉS**  
Président de la Communauté de Communes  
18bis, route d'Aumale  
80290 Poix-de-Picardie

Monsieur Alain DEMARQUET  
Commissaire enquêteur  
Mairie – 9, rue Saint-Pierre  
60210 LAVERRIÈRE

Poix-de-Picardie, le 15 novembre 2022

**Objet :** Enquête publique « Parc éolien des Champs Saint-Pierre » - Commune de Laverrière (60)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc de quatre éoliennes et un poste de livraison sur le territoire de la commune de LAVERRIÈRE déposée par la SAS PARC EOLIEN DES CHAMPS SAINT-PIERRE, je vous informe que ma volonté est que le développement de l'éolien respecte certaines règles sur le territoire de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest.

Ces règles sont les suivantes :

- que toutes nouvelles éoliennes respectent un recul d'au moins 1 000 mètres par rapport à toute habitation ou zone habitable afin de préserver des zones de respiration, or, toutes les éoliennes de ce projet sont à moins de 1 000 m, entre 540 et 620 mètres, des premières habitations.

- que toutes nouvelles éoliennes ou tout nouveau parc éolien soit implanté en densification d'un parc existant (ou dont l'autorisation a été délivrée avant l'approbation du PLUi), ce qui ne serait pas le cas de ce projet de parc éolien.

Au regard des pièces composant la demande d'autorisation, et notamment l'étude d'impact, ainsi qu'au regard des différentes dispositions pour un développement raisonné de l'éolien que nous prenons dans le cadre des trois PLUi, je vous informe que nous émettons un avis défavorable au développement de ce nouveau parc éolien compte tenu de l'impact que ce parc pourrait avoir sur les communes de Belleuse, Bergicourt, Brassy, Contre, Courcelles-sous-Thoix, Equennes-Eramecourt, Guizancourt, Poix-de-Picardie, Sentelie et Thoix.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Président,  
Alain DESFOSSÉS**



Région  
**Hauts-de-France**

Le Président

Nos Réfs : XT/AH

**Monsieur Alain DEMARQUET**  
Commissaire enquêteur  
Mairie  
9, Rue Saint-Pierre  
60210 LAVERRIÈRE

Lille, le **03 NOV. 2022**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Alors qu'elle représente à peine 6% du territoire national, la région Hauts-de-France recense à elle seule 28% de la production éolienne installée dans notre pays.

La surconcentration de parcs et mâts éoliens a un impact considérable sur les patrimoines naturel, bâti, paysager ou historique, aboutit à d'intolérables encerclements des habitants et suscite par ailleurs de nombreuses questions en rapport avec la santé humaine et animale.

Fort de ce constat, notre collectivité a très clairement pris position contre le développement de l'éolien industriel.

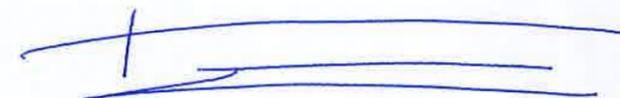
En effet, le 28 juin 2018, en adoptant sa stratégie concernant le mix énergétique régional, la Région a confirmé sa volonté d'encourager le développement d'autres EnR que l'éolien ; telles les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et la méthanisation.

Cette position du Conseil régional de soutenir de nouvelles énergies décarbonées qui viendront en appui de notre parc électronucléaire vise en premier lieu à protéger les habitants et les territoires des Hauts-de-France du déploiement non-maîtrisée de l'éolien.

Aussi, je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation du projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de LAVERRIÈRE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

*Bin à vous,*



**Xavier BERTRAND**